"Association "Cheminots Amiante"
47 / 49 Avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS Cedex 19
Téléphone : 01 56 41 56 70 - Fax : 01 56 41 56 71

N°12

http://cheminotsamiante.free.fr

- Compte rendu Assemblée générale
- SNCF = Evolution maladies tableau 30 et 30 bis.
- Informations FIVA
- Audience SNCF : compte rendu
- Correspondants Association Amiante

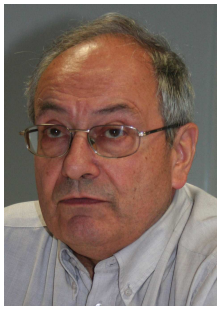

Editorial

Depuis le 1er juillet 2007. Une caisse autonome, indépendante de la SNCF est en place.

Elle assure la couverture sociale et les prestations retraites.
Aussi pour les maladies professionnelles nous devons nous adresser à ses services.
Nous avons rencontré le 13 septembre la responsable de la section accidents du travail maladie professionnelle (AT/MP).
Pour elle, il y a un pas de changement dans le traitement des maladies professionnelles tant au niveau des médecins conseils que des correspondants régionaux amiante.
Donc pour notre association le montage et le suivi des dossiers continuera dans les mêmes conditions.
De toute façon en nous y veillerons.

Guy AUDOUY

Compte rendu de l'assemblée générale du 31 mai 2007.

Nous aurions aimé avoir une participation plus importante mais malheureusement bon nombre des adhérents ont des difficultés à se déplacer.
Pour la première fois un administrateur du FIVA participait à nos travaux.
Nous avons eu des éclairages sur toutes les questions posées par les participants.
Nous l'en remercions.
Plusieurs rapports ont été commentés : activités, financier et moral.

Rapport d'activités.

Pierre Bechinger a repris les actions en cours à la SNCF :

- Préconisations à mettre en oeuvre lors des opérations de retrait d'amiante et de confinement.
- Audit par Veritas dans les établissements de Bordeaux et de Saintes qui sera élargi au niveau national.
- Elaboration d'un dossier technique amiante qui sera consultable.
- Il note que la sensibilisation s'améliore dans les chantiers de démolition.
- Cependant il reste des lieux amiantés ou rien n'est fait :guérite voie,.voitures d'hébergement...
- Pierre rappelle le rôle central des CHS-CT et le recours au droit d'alerte insuffisamment utilisé.

Après débat sur l'activité écoulée et les compléments apportés par Pierre le rapport est voté à l'unanimité.

Rapport financier.

Pierre DOUX présente le budget 2007 et le bilan de 2006.

- Devant quelques retards de cotisations il propose une relance des retardataires.
- Par ailleurs il demande la prise en compte de la diffusion de la plaquette d'accueil et du journal.

Après éclairages et clarifications, le budget et le bilan sont votés à l'unanimité moins une abstention.

Commission de contrôle

Les comptes sont approuvés à la suite du rapport de la commission de contrôle qui donne quitus au trésorier.

Rapport moral

Guy AUDOUY présente le rapport

- Les axes de travail sont les suivants :
- relancer la SNCF sur le scanner millimétré.
- Contacter les formateurs CHS-CT afin qu'un module "maladies professionnelles" soit prévu.
- Obtenir des garanties de la SNCF sur le délai de traitement des dossiers.
- Au niveau de l'association, nous devons :
- diffuser notre plaquette d'accueil très largement afin d'être mieux connu
- Etoffer notre conseil d'administration.
- Toiletter nos statuts.

Après débat, le rapport est adopté à l'unanimité.

Élection conseil d'administration

L'équipe sortante a été réélue à l'unanimité auquel se joint un nouveau membre Bruno NEXI

Un repas a clos les travaux de l'assemblée générale

Visitez notre site Internet

http://cheminotsamiante.free.fr

SNCF. tableaux 30 et 30 bis Amiante.

Ces deux tableaux reprennent l'ensemble des maladies professionnelles dues à l'amiante.
Voici le nombre de déclarations pour l'année 2006 la comparaison avec les années antérieures.

Détail des maladies professionnelles liées à l'amiante reconnues (tableau 30 et 30 Bis)

	2002	%	2003	%	2004	%	2005	%	2006	%
30 A asbestoses	26	10.9	17	9.8	24	10.4	16	7.3	25	10,3
30 B lésions pleurales bénignes	136	59.4	110	63.2	148	64.3	157	71.7	158	65
30 C dégénérescence maligne broncho-pulmonaire	1	0.4	5	2.9	4	1.8	7	3.2	2	0,8
30 D mésothéliome	27	11.8	13	7.5	22	9.6	12	5.5	20	8,2
30 E autre tumeurs pleurales primitives	1	0.4	0	0	0	0	1	0.5	0	0
30 Bis cancers broncho-pulmonaire	39	17.1	29	16.6	32	13.9	26	11.9	38	15,6
Total	**229**	**100**	**174**	**100**	**230**	**100**	**219**	**100**	**243**	**100**

Nous constatons une nette augmentation du nombre des maladies professionnelles entre 2005 et 2006 (plus 10,9 %).
Depuis 2002 la moyenne des maladies reconnues est de 219 par an.
Par ailleurs, la proportion de situations relevant du tableau n° 30B (liaisons pleurales bénignes) reste importante par rapport aux autres affections. Elle représente 65 % des maladies professionnelles liées à l'amiante reconnues.
Les pathologies cancéreuses (n° 30 C, 30 D 30 E et 30 bis) représentent environ 25 % des situations reconnues (21 % en 2005).
Les ravages dus à l'amiante et à son emploi sans précaution continuent dans la population cheminote.

Correspondants Association Amiante

Lyon : Guy AUDOUY Tél. 04 78 50 99 41
4 allée Salvador Allende 69600 OULLINS

Bordeaux : Pierre DOUX Tél. 05 56 87 23 32
10 cours de Verdun
33140 VILLENAVE D'ORNON

Nevers :Pierre JAMET Tél. 03 86 57 48 13
21 avenue Victor Hugo
58640 VARENNES VAUZELLES

Nantes : Philippe BLOUIN
Laisser un message au 02 40 74 37 64
35 rue des Rivières 44300 NANTES

Strasbourg : Pierre BECHINGER
Laisser un message au 03 88 32 62 43
21 rue de Sarrebourg 67300 SCHILTIGHEIM

Pour plus de renseignements vous pouvez prendre contact avec l'association

Cheminots Amiante 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19
Tél. 01 56 41 56 70 ou consulter notre site http://cheminotsamiante.free.fr

Informations FIVA par André LERAY

Indemnisations :

Les demandes sont en augmentation de 32 % pour les victimes et de 25 % pour les ayants droits entre juin 2005 et mai 2006.
Le montant des indemnisations s'élève depuis la création à 1,43 milliards d'euros.
Le financement est assuré par la branche accidents du travail / maladies professionnelles de la caisse nationale d'assurance maladie à hauteur de 89 % et pour l'état de 11 %.
Depuis sa création en mars 2001 le FIVA a traité 39 000 dossiers.

Barème :

Nous demandons la revalorisation des barèmes pour les bas taux d'invalidité.
Lors de la définition du barème, organisations syndicales et associations (ANDEVA FNATH) étaient d'accord pour des taux plus élevés force est de constater que depuis hormis la CFDT, les associations et la majorité des organisations syndicales n'en font plus une priorité.
C'est dommage !
Pour notre l'association l'indemnisation pour les bas taux d'invalidité (5 à 20 %) sont insuffisants et loin de la réparation intégrale.

Traitement des dossiers :

Les délais s'allongent
Le personnel nécessaire au traitement des dossiers en hausse est encore en dessous des besoins
Les embauches espérées ne permettent pas de revenir aux délais prévus par les textes (proposition du FIVA au bout de six mois après réception du dossier).

Recours subrogatoires :

Le FIVA a la possibilité d'engager auprès de la SNCF des recours dans le cadre de la faute inexcusable de l'entreprise.
D'une part ceci lui permet de recouvrir le montant des indemnisations mais aussi de les faire évoluer.
Au vu de son sous effectif de nombreux recours ne sont pas lancés.
Concernant la faute inexcusable nous pouvons au niveau de l'association l'engager auprès de SNCF si la victime en est d'accord

Délai de prescription

A compter du 1/1/2008 le FIVA ne traitera plus les dossiers dont la maladie est reconnue depuis plus de quatre ans d'antériorité.

Audience SNCF : compte rendu

Dans le prochain bulletin nous ferons un compte rendu détaillé de cette rencontre.
Celle-ci s'est déroulée dans un bon climat.
Nous avons pu débattre très largement sur les pièces sur les diverses questions posées.
Une nouvelle responsable a la charge des maladies professionnelles.
Ceci nous a permis de faire le point sur les dossiers en attente
Ils sont en voie de règlement, y a-t-il un lien avec cette l'audience ?.
Nous avons constaté un recours à la direction juridique de plus en plus important qui entraîne des retards dans le traitement des dossiers.